

<p align="center">DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE Séance du 11 Septembre 2018</p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u> En exercice : 37 Titulaires Présents : 30 Suppléants Présents : 1 Absents : 1 Pouvoirs : 5 Votants : 36 Pour : 35 Contre : 1 Nul : 0 Abstention : 0 N° CC 189/2018</p>	<p>L'an deux mille dix-huit, le onze septembre à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p>Date de convocation : 04 Septembre 2018</p> <p>Présents : Mesdames Sylvie TARAGON, Marthe CUTELLE, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Christine VIONNET. Messieurs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, Grégoire LAFAVERGES, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Joseph TRAVAIL, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Bruno PENASA, Jean VIOLLET, Bernard CHASSOT, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Suppléants : Alain CHAMOSSET représenté par Patrick FALCOZ</p> <p>Pouvoirs : Mesdames Carole BRETON donne son pouvoir à Bernard REVILLON, Estelita LACHENAL donne son pouvoir à Joseph TRAVAIL, Corinne GUISEPPIN donne son pouvoir à Michel BOTTERI, Carine LAVAL donne son pouvoir à Bernard THIBOUD, Monsieur Gilles PASCAL donne son pouvoir à Paul RANNARD</p> <p>Absents : Pascal COULLOUX</p> <p>Madame Marthe CUTELLE est désignée secrétaire de séance</p>

OBJET : JEUNESSE – Subvention au bénéfice de Familles rurales de Haute-Savoie.

Vu la délibération n°CC 197/2017 du 16 mai 2017 portant approbation des statuts,
 Vu l'arrêté inter préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2017-0081 du 18 septembre 2017 approuvant les statuts de la Communauté de Communes Usse et Rhône et notamment son article 5-2-3,

Considérant que la Communauté de Communes Usse et Rhône est compétente en matière d'actions sociales en faveur de la jeunesse et notamment pour le soutien aux centres de loisirs,
 Considérant que l'association « Familles rurales de Haute-Savoie » gère le centre de loisir de Frangy,
 Considérant que la Communauté de Communes Usse et Rhône soutien les centres de loisirs de son territoire et qu'elle octroie des subventions à ceux situés à Minzier/Clarafond-Arcine, Corbonod et Franclens.

Le Président propose que la Communauté de Communes Usse et Rhône accorde un soutien financier de 3 000 € à l'association « Familles rurales de Haute-Savoie » concernant la gestion du centre de loisir situé à Frangy. Il indique que la demande de subvention a été justifiée par dossier.

Envoyé en préfecture le 18/09/2018

Reçu en préfecture le 18/09/2018

Affiché le

SLO

ID : 074-200070852-20180911-CC_189_2018-DE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

ACCORDE une subvention de 3 000,00 € à l'association « Familles rurales de Haute-Savoie ».

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.